



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le samedi onze mars à dix heures, le Conseil Municipal composé de 8 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard FRESLON, Maire.

Étaient présents :

- Gérard FRESLON,
- Claudie ASMONTI,
- Albert HERBLIN,
- Sylvie BOBIN,
- Véronique ROUSSEAU,
- Jean-Camille DONNET
- Christine HERBLIN.

Était absent :

- Gisela MORLOCK, excusée.

Pouvoir :

- Pouvoir de Gisela MORLOCK donné à Véronique ROUSSEAU

Date de convocation : 4 mars 2017

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame Véronique ROUSSEAU est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2016

ERRATUM AU PV DU 19/12/2017

Informations

Motion du conseil municipal à Mme la Présidente du SIVOS concernant les TAP

« Monsieur le Maire rappelle que le budget *de l'ensemble des frais scolaires* correspond à environ 1/3 du budget de fonctionnement de la commune, que cette dépense est très lourde... »

et non « Monsieur le Maire rappelle que le budget des TAP correspond à environ 1/3 du budget de fonctionnement de la commune, que cette dépense est très lourde. »

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016 est adopté à l'unanimité en tenant compte de l'erratum.

Informations

Fusion de la Communauté d'Agglomérations des Portes de l'Eure et des Communautés de Communes des Andelys et de ses Environs et Epte-Vexin-Seine

Monsieur le Maire rappelle que la CAPE n'existe plus depuis le 01/01/2017 et qu'elle devient SNA à savoir la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération, suite à sa fusion avec les Communautés de communes des Andelys et ses environs et Epte-Vexin-Seine.. Il y a 15 vice-présidents. Monsieur Frédéric DUCHE, maire des Andelys, en est le Président et la commune de LA BOISSIERE n'est plus attachée à la sous-Préfecture de Bernay mais des Andelys. Monsieur le Maire reprend le nombre de conseillers communautaires par communes : 23 pour Vernon, 8 pour Les Andelys, 14 pour Vexin-sur-Epte, 4 pour Saint-Marcel et 4 pour Pacy-sur-Eure, 3 pour Gasny et 1 pour chaque autre commune, soit un total de 119 conseillers communautaires.

Nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité

v.R.

Monsieur le Maire présente les nouvelles modalités de demande de carte nationale d'identité. Depuis le 2 mars, ces nouvelles modalités permettront de sécuriser la carte nationale d'identité, valable 15 ans. La demande sera effectuée selon les mêmes modalités que les passeports, par une instruction sécurisée et dématérialisée. Les habitants de LA BOISSIERE dépendent de PACY-SUR-EURE. Monsieur le Maire informe que pour les cartes d'identité il n'y a pas de RV à prendre et que pour les passeports, il faut prendre RV les lundis, mercredis et vendredis les après-midi. Il est fortement recommandé de faire une pré-demande en ligne afin de gagner du temps dans le traitement du dossier.

Décret du Ministère de l'Intérieur portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République

Monsieur le Maire présente le décret n°2017-223 du 24 février 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République, les élections auront lieu le dimanche 23 avril pour le premier tour et le dimanche 7 mai 2017 en cas de second tour, le scrutin est ouvert de 8h00 jusqu'à 19H00. Monsieur le Maire demande dès à présent aux élus d'identifier des habitants qui pourraient être présents pour le bureau de vote afin que ces derniers puissent être convoqués pour une réunion de préparation.

Convention avec les Archives Départementales pour archivages des archives de la commune de LA BOISSIERE

Monsieur le Maire informe que les Archives Départementales sont venues à la mairie pour réaliser un bilan des archives. Les fonds anciens commencent sérieusement à s'altérer. Les Archives Départementales se sont également aperçues que des documents anciens ont disparus et demandent à ce qu'un rangement et classement soient réalisés avant la transmission des fonds aux Archives Départementales.

Evolution de la Révision de la Carte Communale

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion de présentation à la population a eu lieu. Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif vient en mairie le 13/03/2017 pour définir ses jours et horaires de présence et la durée de l'enquête qui ne peut pas être inférieure à 30 jours. Monsieur le Maire rappelle que les habitants qui souhaitent des modifications pourront venir voir le commissaire enquêteur.

Demandes de subventions

Les demandes de subventions seront toutes présentées lors de la séance du budget.

Adoption ou modification de l'arrêté municipal du 15 juin 2013 prescrivant la lutte contre les bruits de voisinage

Après discussion entre les élus et le public. Le Maire appelle au vote pour les horaires suivants : du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 ; le samedi de 10h00 à 12h00 été et hiver et de 15h00 à 18h00 pour l'été et 14h00 à 18h00 pour l'hiver; le dimanche de 10h00 à 12h00 et le bruit est interdit les jours fériés. Le passage de l'heure d'hiver à l'heure d'été et inversement se fera avec le changement d'heure été / hiver.

3 voix « contre ».

4 voix « pour ».

1 abstention.

Délibération 1 : Remboursement par Groupama suite à l'expertise d'un incident survenu le 27/10/2016

Monsieur le Maire informe qu'un véhicule a percuté un candélabre le 27/10/2016. Ce candélabre endommagé a été mis hors danger et sera remis en état ultérieurement. Les experts ont évalué les indemnités suivantes : La mise en sécurité à 646.80 euros, la réparation du candélabre à 954 euros soit un total de 1 600.80 euros avec une déduction franchise de 140 euros. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de percevoir le chèque de 1460.80 euros.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'autorisation à percevoir le remboursement par Groupama de 1460.80 euros suite à l'expertise d'un accident survenu le 27/10/2016.

Délibération 2 : Relative à l'opposition au transfert de la compétence PLUI à la Seine Normandie Agglomération (SNA)

VR .

Monsieur le Maire rappelle que la commune de LA BOISSIERE est en carte communale et non en PLU. Monsieur le Maire précise que malgré cela il est nécessaire de prendre une délibération relative à l'opposition au transfert de la compétence PLUI à la Seine Normandie Agglomération (SNA) car la commune est adhérente à la SNA.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération relative à l'opposition au transfert de la compétence PLUI à la Seine Normandie Agglomération (SNA)

Délibération 3 : Annulation des DM (Décisions Modificatives)

Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de PACY-SUR-EURE demande l'annulation des Délibérations concernant les Décisions Modificatives 6, 7, 8 et 9 passées au conseil municipal le 26/09/2016. Cette demande est motivée par le rejet des mandats et des titres correspondant par la Trésorerie de SAINT-ANDRE-DE-L'EURE malgré la demande explicite de cette dernière et du fait que ces écritures ne montrent pas d'intérêt comptable.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération qui annule les Décisions Modificatives 6, 7, 8 et 9 passées au conseil municipal le 26/09/2016

Questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'il constate des dégradations sur la commune lors des vacances scolaires.

Problème de la vitesse automobile route de la Forêt

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire décide de clore la présente séance à dix-neuf heures.

Le Maire,
Gérard FRESLON



La Secrétaire de séance,
Véronique ROUSSEAU

